



Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 08.07.2026 Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 08.07.2026

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

· **1.1 Identificateur de produit**

- **Nom du produit:** *CANDY CONCENTRE HYDRODILUABLE*
- **Code du produit:** CCH
- **UFI:** -

· **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Emploi de la substance / de la préparation**

SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs
Type d'utilisation : Pâte concentrée

· **Utilisations déconseillées**

Nettoyage, cosmétique, hygiène personnelle, alimentation humaine et animale.

· **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Producteur/fournisseur:

STARDUSTCOLORS SAS
189 Rue Jean Tirole
Za Tesan Plan Sud
30126 St Laurent des Arbres
FRANCE
info@stardustcolors.com
<https://www.stardustcolors.com/>

· **1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français.

Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· **2.1 Classification de la substance ou du mélange**

- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.

· **2.2 Éléments d'étiquetage**

- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** néant

- **Pictogrammes de danger** néant

- **Mention d'avertissement** néant

- **Mentions de danger** néant

· **Indications complémentaires:**

Contient mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1). Peut produire une réaction allergique.
Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

· **2.3 Autres dangers**

· **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· **PBT:**

Selon les données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB à des concentrations $\geq$ 0,1 %.

· **vPvB:**

Selon les données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB à des concentrations $\geq$ 0,1 %.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 08.07.2026 Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 08.07.2026

Nom du produit: CCH - CANDY CONCENTRE HYDRODILUABLE

(suite de la page 1)

· **Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien**

Selon les données disponibles, le produit ne contient pas de perturbateurs endocriniens à des concentrations $\geq 0,1 \%$.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· **3.2 Mélanges**· **Description:** Dispersion aqueuse de pigment et d'additifs· **Composants dangereux:**

55965-84-9	mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)	$\geq 0,00025 - < 0,0015 \%$
	 Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 2, H310; Acute Tox. 2, H330;  Skin Corr. 1C, H314; Eye Dam. 1, H318;  Aquatic Acute 1, H400 (M=100); Aquatic Chronic 1, H410 (M=100);  Skin Sens. 1A, H317, EUH071 Limites de concentration spécifiques: Skin Corr. 1C; H314: $C \geq 0,6 \%$ Skin Irrit. 2; H315: $0,06 \% \leq C < 0,6 \%$ Eye Dam. 1; H318: $C \geq 0,6 \%$ Eye Irrit. 2; H319: $0,06 \% \leq C < 0,6 \%$ Skin Sens. 1A; H317: $C \geq 0,0015 \%$	

· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· **4.1 Description des mesures de premiers secours**· **Remarques générales:**

D'une manière générale, en cas de doute ou si les symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente.

· **Après inhalation:**

Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

· **Après contact avec la peau:**

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

· **Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 08.07.2026 Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 08.07.2026

Nom du produit: CCH - CANDY CONCENTRE HYDRODILUABLE

(suite de la page 2)

· **Après ingestion:**

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

· **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.· **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**· **5.1 Moyens d'extinction**· **Moyens d'extinction:**CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.· **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas d'incendie une fumée noire et épaisse se forme, qui peut contenir des produits de combustion ou de décomposition thermique dangereux: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, oxydes d'azote, vapeurs d'isocyanate, petites quantités d'acide cyanhydrique, composés halogénés, acide chlorhydrique.

L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

· **5.3 Conseils aux pompiers**· **Équipement spécial de sécurité:** Aucune mesure particulière n'est requise.· **Autres indications**

Refroidir les citernes ou les récipients près du feu avec eau pulvérisée. Prendre en considération la direction du vent. Évitez l'écoulement des produits de lutte contre l'incendie dans les égouts ou les rivières.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle· **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

· **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination.

· **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

FR

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 08.07.2026 Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 08.07.2026

Nom du produit: CCH - CANDY CONCENTRE HYDRODILUABLE

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Précautions générales:

éviter toute fuite de produit. Garder les emballages bien fermés.

Manipuler dans des zones bien ventilées.

Utiliser toutes les précautions pour la protection de l'environnement (usage de filtres ou de tours de lavage chimique - scrubber - dans l'usine de ventilation, dispositifs de contrôle pour la collecte des fuites de produit, etc.)

Il faut porter une attention particulière aux eaux de rinçage.



Il est interdit de manger et boire dans le locaux de travail.

- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.

- **Manipulation:** Observer la réglementation pour la sécurité et les bonnes pratiques d'hygiène dans le travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

- **Stockage:**

- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**



Interdire l'accès aux personnes non autorisées



Conserver le produit dans un endroit bien ventilée, avec une installation électrique qui respecte les normes en accord avec le genre et la quantité des produits conservés; bien protégé par les décharges atmosphériques.

Disponibilité de moyens d'extinction appropriés.

Pour éviter toute fuite, conserver les récipients bien fermés et en position verticale.

Stockage: 9 mois

Intervalle de température: 5-40°C

Matériel incompatible: garder loin des agents oxydants, des alcalins et acides forts

Emballages: stocker dans des emballages en acier inoxydable, polyéthylène et polypropylène.

Pour les joints on recommande le matériel suivant: PTFE, Viton® ou EPDM.

Il faut faire un test de compatibilité chimique avant emploi.

- **Indications concernant le stockage commun:**

Il faut conserver les produits dans locaux séparés divisés pour classes de dangers et incompatibilité chimique

- **Autres indications sur les conditions de stockage:** Protéger contre le gel.

- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle**

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 08.07.2026 Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 08.07.2026

Nom du produit: CCH - CANDY CONCENTRE HYDRODILUABLE

(suite de la page 4)

· **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **8.2 Contrôles de l'exposition**· **Contrôles techniques appropriés**

Il faut veiller à une ventilation locale adéquate et un bon système de changement d'air frais.

Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des particules et des vapeurs sous les valeurs limites d'exposition professionnelle, il est nécessaire de porter des appareils respiratoires adéquats.

· **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**· **Mesures générales de protection et d'hygiène:** Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.· **Protection respiratoire:**

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.



Protection respiratoire (EN 149:2001- FFP2).

· **Protection des mains:**

Gants résistant aux produits chimiques (EN 374)

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Protection des yeux/du visage**

Lunettes de protection hermétiques

· **Protection du corps:**· **Vêtement protecteur léger EN 340*** **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**· **Indications générales**· **État physique**

Liquide

· **Couleur:**

Selon désignation produit

· **Odeur:**

Caractéristique

· **Seuil olfactif:**

Non disponible

· **Point de fusion/point de congélation:**

Il est techniquement impossible de déterminer une valeur.

· **Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition**

100 °C (Calcolato/Calculated)

· **Inflammabilité**

Non applicable

· **Limites inférieure et supérieure d'explosion**· **Inférieure:**

1 Vol % (Calcolato/Calculated)

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 08.07.2026 Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 08.07.2026

Nom du produit: CCH - CANDY CONCENTRE HYDRODILUABLE

(suite de la page 5)

· Supérieure:	3 Vol % (Calcolato/Calculated)
· Point d'éclair	> 100 °C (Gmehling&Ramussen-1982)
· Température d'auto-inflammation	260 °C (Calcolato/Calculated)
· Température de décomposition:	Aucune décomposition observée jusqu'à 200 °C
· pH à 20 °C	8,5 ± 1,5 (COL.PH 2.0)
· Viscosité:	
· Viscosité cinématique à 20 °C	4,38 mm²/s
· Dynamique:	Non déterminé
· Solubilité	
· l'eau:	Entièrement miscible
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé
· Pression de vapeur à 20 °C:	23,1 hPa (Calcolato/Calculated)
· Pression de vapeur à 50 °C:	122,2 hPa (Calcolato/Calculated)
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20 °C:	1,05 Kg/L ± 2 % (COL.DEN 2.0)
· Densité relative	Non déterminé
· Densité de vapeur à 20 °C:	0,6 (Calcolato/Calculated)

9.2 Autres informations

· Aspect:	
· Forme:	Pâteuse
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité	
· Température d'inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
· Test de séparation des solvants:	
· VOC (CE) - (Tolérance ± 5%)	5,0 g/l
· VOC% (CE) - (Tolérance ± 5%)	0,48 %
· Teneur en substances solides:	39 ± 3 % (COL.SEC 2.0)
· Changement d'état	
· Taux d'évaporation:	Non déterminé

Informations concernant les classes de danger physique

· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 08.07.2026 Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 08.07.2026

Nom du produit: CCH - CANDY CONCENTRE HYDRODILUABLE

(suite de la page 6)

· **Explosibles désensibilisés**

néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité· **10.1 Réactivité**

Pas de réactivité en cas de stockage et d'usage conforme.

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **10.2 Stabilité chimique**· **Décomposition thermique/conditions à éviter:**

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

· **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Possible réaction dangereuse avec les agents réducteurs, les agents oxydants, les acides et les alkalis concentrés

· **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.· **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.· **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**· **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**· **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:****55965-84-9 mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)**

Oral	LD50	100 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	50 mg/kg
Inhalatoire	LC50	0,31 mg/l (rat) (Non indiqué) 4 ore / 4 hours

· **Effet primaire d'irritation:**· **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.· **Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 08.07.2026 Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 08.07.2026

Nom du produit: CCH - CANDY CONCENTRE HYDRODILUABLE

(suite de la page 7)

· 11.2 Informations sur les autres dangers

· Propriétés perturbant le système endocrinien

7447-41-8 chlorure de lithium

Liste III

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique:

55965-84-9 mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)

EC50	1,02 mg/l (daphnia) (Non indiqué) 48 ore / 48 hours 0,379 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (Linee Guida 201 per il test OECD) 72 h/ 72 hours
EC10	0,188 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (OECD 201) 72 ore / 72 hours
LC50	0,58 mg/l (brachydanio rerio) (Non indiqué) 96 ore / 96 hours

· 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

· PBT: Non applicable

· vPvB: Non applicable

· 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

· 12.7 Autres effets néfastes

· Autres indications écologiques:

· Indications générales:

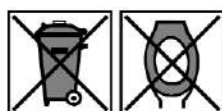
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets

· Recommandation:



Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Éliminer les déchets conformément à toutes les réglementations locales et nationales applicables

· Code déchet: CER 080111

· Emballages non nettoyés: CER 150110

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 08.07.2026 Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 08.07.2026

Nom du produit: CCH - CANDY CONCENTRE HYDRODILUABLE

(suite de la page 8)

· **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

- | | |
|---|----------------|
| · 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification | |
| · ADR, IMDG, IATA | néant |
| · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU | |
| · ADR, IMDG, IATA | néant |
| · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | |
| · ADR, ADN, IMDG, IATA | |
| · Classe | néant |
| · 14.4 Groupe d'emballage | |
| · ADR, IMDG, IATA | néant |
| · 14.5 Dangers pour l'environnement | Non applicable |
| · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Non applicable |
| · 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI | Non applicable |
| · "Règlement type" de l'ONU: | néant |

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
 - Directive 2012/18/UE
 - Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
 - Catégorie SEVESO Non applicable
- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II
 - Aucun des composants n'est compris.
- RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
 - Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)
 - Aucun des composants n'est compris.
 - Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT
 - Aucun des composants n'est compris.
- Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues
 - Aucun des composants n'est compris.
- Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers
 - Aucun des composants n'est compris.

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 08.07.2026 Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 08.07.2026

Nom du produit: CCH - CANDY CONCENTRE HYDRODILUABLE

(suite de la page 9)

Prescriptions internationales:

Réglementation CLP - (CE) n. 1272/2008 et modifications et ajouts ultérieurs
 Réglementation REACH (CE) n. 1907/2006 et modifications et ajouts ultérieurs
 Directive 98/24/CE et modifications et ajouts ultérieurs
 Directive 2010/75/UE et modifications et ajouts ultérieurs

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

H301 Toxique en cas d'ingestion.
 H310 Mortel par contact cutané.
 H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
 H315 Provoque une irritation cutanée.
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 H318 Provoque de graves lésions des yeux.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H330 Mortel par inhalation.
 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.

Numéro de la version précédente: 3**Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 IATA: International Air Transport Association
 GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
 EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
 CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
 VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)
 LC50: Lethal concentration, 50 percent
 LD50: Lethal dose, 50 percent
 PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
 vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
 Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3
 Acute Tox. 2: Toxicité aiguë – Catégorie 2
 Skin Corr. 1C: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1C
 Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
 Skin Sens. 1A: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1A
 Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1
 Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

*** Données modifiées par rapport à la version précédente**